



Accord Eiffel : Indemnisation aux forceps

Le 07 février 2022

Collègues des anciens sites parisiens :

Vous avez quitté vos sites de travail pour aller, soit à Nogent-sur-Marne, soit à Rueil-Malmaison.

Votre temps de trajet a été allongé, et vous avez demandé l'indemnisation au titre de l'article 7.1 de l'accord, à l'appui de justificatifs ?



La Direction a refusé de vous indemniser avec un motif qui vous semble erroné ?

Il n'y a pas de petites économies pour la Direction : une indemnisation économisée, c'est une indemnisation de moins à payer...



FO Matmut est intervenue avec succès pour faire respecter l'accord.

Et oui, l'accord est un contrat que la Direction **doit respecter !**

Il n'est **pas trop tard** pour réclamer vos indemnités !

Si vous avez un doute sur le refus qui vous a été fait, contactez-nous et nous étudierons votre cas.

DÉNONCER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR.

FO Matmut, le syndicat attentionné pour **chaque** collègue...

Toutes les infos FO Matmut, **contact** par téléphone, mail, Facebook, **adhésion en ligne...**

sur fo-matmut.org



Bulletin d'adhésion à FO

Je rejoins Force Ouvrière !

Adhérez directement en ligne sur notre site ou
imprimez et renvoyez ce bulletin d'adhésion :

Merci d'écrire lisiblement, en LETTRES CAPITALES.

Nom (1) :

Prénom (1) :

Adresse mail privée (1) :

Téléphone privé :

Tranches horaires préférées en cas d'appel :

Jours en cas d'appel : Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi

Adresse (1) :

Code postal :

Ville :

Fonction :

Service :

Site de travail (1) :

Je demande à adhérer à Force Ouvrière.

Fait à , le

Signature :

A renvoyer à l'adresse suivante

Michel Lemaire
49 avenue Emile Zola
Bâtiment C
59800 LILLE

Nous vous contacterons pour finaliser l'adhésion.

L'adhésion est strictement confidentielle. La liste des adhérents ne sera JAMAIS transmise à des tiers. L'employeur n'a pas accès à la liste des personnes syndiquées dans l'entreprise.

(1) Pour adhérer, seuls vos nom, prénom, mail, adresse et site de travail sont indispensables. Cependant, nous vous encourageons à nous fournir le plus de détails possibles pour connaître votre situation dans l'entreprise. De plus, lorsqu'un problème se pose sur un site ou un type de poste particulier, nous avons le moyen de cibler les adhérents concernés pour les contacter si besoin...

